

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 3-371-1927 promulguant le décret du 20 août 1927 autorisant le remboursement aux médecins militaires aux colonies de dépenses d'achat d'ouvrages, revues et instruments spéciaux.

n° 3-371-1927

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
26 octobre 1927

Numéro JO  
n° 371 du 31/10/1927

Date du numéro  
31 octobre 1927

### VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur ; (1) Pour consulter ces règlements et tarifs, se reporter au Journal officiel de la République française du 1er octobre 1927, page 10214.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrête du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation des lois, décrets et arrêtes et les conditions dans lesquelles ces lois, décret et arrêtes deviennent exécutoires

**Vu** le décret du 20 août 1927 autorisant le remboursement aux médecins militaires aux colonies de dépenses d'achat d'ouvrages, revues et instruments spéciaux

**Vu** la publication dudit texte au Journal officiel de la République française du 22 septembre 1927,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— promulgué dans la colonie la décret susvisée du 20 août 1927.

#### Art. 2

— Le présent arrête sera enregistré, publié et communiqué partout ou besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

**CHAPON-BAISSAC.**